

**PROCES VERBAL DU COMITE DE PROGRAMMATION DU GAL
GEVAUDAN-LOZERE
CONSULTATION ECRITE DU 13 FEVRIER 2017**

Le 13 Février 2017, le Groupe d'Action Locale du Gévaudan a été consulté par écrit à titre exceptionnel, en vertu de l'article 6 du Règlement intérieur du GAL, sur le dossier suivant :

- **Modification du plan de financement du dossier « animation 2015-2016 » (mesure 19.4), suite à l'instruction par l'autorité de gestion**
*Ce dossier, relatif au financement des frais d'animation et de gestion du programme 2014-2020 pour la période du 27 juillet 2015 au 31 décembre 2016, avait initialement reçu un avis de programmation favorable lors du 4^{ème} Comité de Programmation du GAL du Gévaudan, le 22 Novembre 2016 à Saint-Chély d'Apcher.
La consultation porte sur la modification du plan de financement suite à l'instruction de la demande par le service instructeur de l'autorité de gestion.*

1

Les membres du GAL ont été consultés par voie électronique avec un délai de réponse par voie électronique de 5 jours ouvrables, soit une réponse attendue au plus tard pour le lundi 20 Février 2017 à 17h.

Le Comité de Programmation du GAL compte 29 membres titulaires et suppléants, 13 appartiennent au collège public et 16 au collège privé. Il était donc attendu la participation de 15 membres, dont 7 appartenant au collège public et 9 au collège privé.

Il était également précisé que l'absence de réponse était réputée comme un avis favorable passé le 20 Février 17h.

Compte tenu de ces précisions, voici le résultat de la consultation écrite :

	Suffrages exprimés	Suffrages non exprimés
Collège public	7	6
Collège privé	9	7
Total	16	13

Parmi les suffrages exprimés, 3 ont émis un avis favorable et 13 ne se sont pas prononcés. Aucun avis défavorable n'a été exprimé. L'absence de réponse étant réputée comme un avis favorable, la proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité. Par conséquent, la proposition de « modification du plan de financement du dossier « Animation 2015-2016 » (Mesure 19.4), suite à l'instruction par l'autorité de gestion », est réputée adoptée par les membres du Comité de Programmation.

Le Comité de programmation émet donc un avis favorable à l'unanimité pour la programmation de ce dossier avec un plan de financement modifié.

1- Extrait du compte-rendu du Comité de programmation du 22 Novembre 2016 :

▪ Animation (du Gal Gévaudan)

Ce dossier correspond au financement du fonctionnement du Gal Gévaudan pour la période 2015 à 2016.
Il est sollicité une aide de **78 104.01€** au titre de la fiche action n°6 du Leader (dédiée à l'animation du Gal). Ce projet ayant rassemblé toutes les pièces justificatives est donc proposé pour programmation.

Jacques BLANC a procédé au vote de la programmation de 78 104.01€ de Leader pour cette opération qui a été validée à l'unanimité.

Programme Leader Pays du Gévaudan-Lozère

Dossier présenté pour programmation au comité de programmation du 22 Novembre 2016

Porteur de projet :	Association du Pays Gévaudan-Lozère
Intitulé de l'opération :	Animation Leader
Sous mesure de rattachement :	19.4 : Soutien pour les frais de fonctionnement et d'animation (uniquement Pays)
Fiche action :	N°6 : Animation
Montant Leader proposé :	78 104,01€

Descriptif de l'opération :

Demande de subvention sur les frais de fonctionnement et d'animation du Gal Gévaudan-Lozère pour le leader (type d'opération 19.4 du programme de développement rural du Languedoc-Roussillon).

Objectifs :

Objectifs stratégiques :

- Mettre en œuvre la stratégie de développement local du Pays du Gévaudan-Lozère
- Disposer d'une ingénierie locale pour accompagner l'élaboration des projets et actions entrant dans le cadre de cette stratégie de développement local.
- Faire connaître cette stratégie de développement local sur le territoire du Pays du Gévaudan-Lozère.

Objectifs opérationnels :

- Coordonner et piloter le programme et la stratégie, en lien avec les membres du GAL, les partenaires publics-privés.
- Apporter un soutien aux bénéficiaires potentiels dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs opérations.
- Concevoir une procédure de sélection transparente des opérations et de leur suivi.
- Evaluer la démarche pour analyser les choix de développement retenus, mesurer l'efficacité des actions et la mise en œuvre du programme et effectuer les ajustements nécessaires.
- Communiquer auprès des publics cibles, des bénéficiaires, du grand public, des membres du GAL sur le programme.
- Capitaliser l'expérience LEADER sur le territoire et contribuer au transfert d'expériences, notamment en participant au réseau rural régional, national et européen

Plan de financement

Dépenses		Ressources	
Nature des dépenses	Montant prévisionnel*	Nature des recettes	Montant prévisionnel*
Prestations	8163 €	FEADER/Leader	78 104,01€
Frais de personnel	77 797,40 €	Région LRMP	9763,00 €
- Salaires bruts			
- Charges			
Frais de communication		Département 48	9763,00 €
Autres (préciser)	11 669,61 €	Autre	
Total	97 630,01 €	Total	97 630,01 €

2- **Modification validée en date du 20 Février 2017 :**

Programme Leader Pays du Gévaudan-Lozère			
Dossier présenté pour programmation par consultation écrite le 13 Février 2017			
Porteur de projet :	Association du Pays Gévaudan-Lozère		
Intitulé de l'opération :	Animation Leader		
Sous mesure de rattachement :	19.4 : Soutien pour les frais de fonctionnement et d'animation (uniquement Pays)		
Fiche action :	N°6 : Animation		
Montant Leader proposé :	74 777,60€		
Descriptif de l'opération :	Demande de subvention sur les frais de fonctionnement et d'animation du Gal Gévaudan-Lozère pour le leader (type d'opération 19.4 du programme de développement rural du Languedoc-Roussillon). 4		
Objectifs :	<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la stratégie de développement local du Pays du Gévaudan-Lozère - Disposer d'une ingénierie locale pour accompagner l'élaboration des projets et actions entrant dans le cadre de cette stratégie de développement local. - Faire connaître cette stratégie de développement local sur le territoire du Pays du Gévaudan-Lozère. <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner et piloter le programme et la stratégie, en lien avec les membres du GAL, les partenaires publics-privés. - Apporter un soutien aux bénéficiaires potentiels dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs opérations. - Concevoir une procédure de sélection transparente des opérations et de leur suivi. - Evaluer la démarche pour analyser les choix de développement retenus, mesurer l'efficacité des actions et la mise en œuvre du programme et effectuer les ajustements nécessaires. - Communiquer auprès des publics cibles, des bénéficiaires, du grand public, des membres du GAL sur le programme. - Capitaliser l'expérience LEADER sur le territoire et contribuer au transfert d'expériences, notamment en participant au réseau rural régional, national et européen 		
Plan de financement			
Dépenses		Ressources	
Nature des dépenses	Montant prévisionnel*	Nature des recettes	Montant prévisionnel*
Prestations	4005 €	FEADER/Leader	74 777.60€
Frais de personnel	77 797,40 €	Région LRMP	9347.20 €
- Salaires bruts			
- Charges			
Frais de communication		Département 48	9347,20 €
Autres (préciser)	11 669,61 €	Autre	
Total	93 472 €	Total	93 472 €

*Le Président de l'association
du Pays du Gévaudan – Lozère*

Le Président du Groupe d'Action Locale

Jean-Paul POURQUIER

Jacques BLANC

